



Comment arreter une AEMO.....

Par maman en colere

Bonjour,

Voila ma situation, je suis divorcée, de cet union il y a un fils, je me suis remariée et ai eu une fille, mon ex mari à réussi à obtenir la garde de mon fils qui vit à 800 km de moi, cela n'étant pas suffisant il a obtenue une mesure IOE pour mon fils et ma fille de cette IOE pour ma fille aucune suite n'a été donné, pour mon fils une AEMO a mon domicile a été ordonné AEMO qui permet à mon ex mari d'avoir une intrusion dans ma vie cette décision je ne l'accepte pas dans le sens ou mon fils ne vit pas avec moi et vient chez moi que la moitié des vacances scolaire et qui plus est si il y avait un quelquonque danger je pense qu'une AEMO aurait été ordonnée également pour ma fille. J'ai écrit au juge pour enfant et transmis une copie à l'AS le juge a demandé a l'AS si elle voulait poursuivre cette AEMO que dois-je faire pour arrêter ce cauchemard est ce que je dois me priver de mon fils pour être tranquille et qu'est ce que j'encours si je fais cela. comment puis je faire arrêté cela. merci de votre réponse